

CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 03 NOVEMBRE 2016 A 21H00.

COMPTE RENDU

	Présent	Représenté par	Absent excusé	Absents
Maire :				
1. M BEMELS Pierre.	oui			
Adjoints :				
2. Mme CHAUMERLIAC Franç.	non	M SCHOLLA		
3. M SCHOLLA Gérard	oui			
4. Mme GOASDOUE Patricia	oui			
5. M WEIFFENBACH Hervé	oui			
6. Mme LAMBEL Anne Marie	oui			
7. M REGNIER Serge	oui			
8. Mme TISSU Martine	non	Mme GOASDOUE		
Conseillers délégués :				
9. Mme BERTHAULT Michelle	oui			
10. Mme FOURCROIX Aïcha	non	M WATIER		
11. Mme CAUDRON Céline	oui			
Conseillers :				
12. Mme TREMER Ada	oui			
13. Mme GODENNE Françoise	oui			
14. M GARCIA Reynald	oui			
15. Mme d'ANDREA Tatiana	oui			
16. M WATIER Michel	oui			
17. M CHAUMERLIAC Thierry	oui			
18. M REBISCOUL Arnaud	non	M CHAUMERLIAC Th		
19. M FOURNIVAL Anthony	non	Mme CAUDRON		
20. M REINERT Charles	non			oui
21. M ROTH Kévin	non	M GARCIA		
22. M GOSSET Dominique	oui			
23. Mme DUBIN Laurence	oui			
24. Mme SOKANTHONG Kéo	non	Mme DUBIN		
25. M DIAZ Hernan	oui			
26. M FISSEUX Frédéric	oui			
27. M DERRACHI Rachid	non	M FISSEUX		
Totaux présences, absences et pouvoirs	18	8	0	1

Le Conseil Municipal a désigné comme Secrétaire de séance : Mme GOASDOUE Patricia

Il a été fait lecture des décisions prises par M le Maire en application des dispositions de l'article L2122-22 du CGCT (n°12 à 23).

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 13 septembre 2016 :

A l'unanimité, ce procès-verbal a été adopté.

1. Autorisation d'ester en justice devant le tribunal administratif :

Suite au rejet par le Conseil Municipal du 31 mars 2016 de la demande de conciliation proposée par le Défenseur des droits entre la Commune et deux anciens agents communaux, ces derniers ont introduit un recours auprès du tribunal administratif de Cergy.

Le Conseil Municipal,

- à la majorité (abstention de M BEMELS, Mmes DUBIN et SOKANTHONG, M DIAZ), a autorisé M le Maire à défendre les intérêts de la Commune devant le tribunal administratif de Cergy dans les deux affaires citées ci-dessus,

- à la majorité (abstention de de M BEMELS, Mmes DUBIN et SOKANTHONG, M DIAZ), a autorisé M le Maire à recourir au service du Cabinet BVK avocats associés (Maitre BLARD), 20 avenue de l'Europe 78000 VERSAILLES afin de représenter la Commune dans les deux litiges cités ci-dessus,

- à la majorité (abstention de Mmes DUBIN et SOKANTHONG, M DIAZ), a autorisé l'engagement des crédits nécessaires au règlement des honoraires dus au cabinet d'avocats au budget 2016 et suivants

2. PLU avis simple sur le projet avant enquête publique :

Avant la mise à l'enquête publique et la consultation des personnes publiques associées, le projet de PLU a été soumis pour avis au Conseil municipal.

Au fur et à mesure de son élaboration, ce projet de PLU a été soumis à l'avis de la

Le Conseil Municipal,

- à la majorité (contre MM FISSEUX et DERRACHI), a émis un avis favorable sur le projet de PLU avant consultation des personnes publiques associées et enquête publique.

3. Fiscalité, redevance d'occupation du domaine public (RODP) versée par les opérateurs gaz :

Suite au Conseil Municipal du 14 juin 2016 qui avait instauré la redevance d'occupation du domaine public (RODP) versée par les opérateurs gaz, ce jour, l'Assemblée communale a pris en compte de nouvelles dispositions réglementaires et en particulier celles relatives au taux maximal annuel et à la révision annuelle de la redevance.

Le Conseil Municipal,

- à l'unanimité, a pris en compte les nouvelles dispositions réglementaires relatives à la redevance d'occupation du domaine public versée par les opérateurs gaz.

4. Tarifs préférentiels pour la plage de l'Isle Adam été 2016 :

Depuis l'été 2015, la Commune de Presles vend des billets pour la plage de l'Isle Adam à un tarif réduit de 30% du fait que la Commune de Presles est adhérente à CCVOTF (cf délibération de la Commune de l'Isle Adam du 18/12/2015, propriétaire de la plage l'Isle Adam).

A Presles, en 2016, les tarifs préférentiels appliqués en juillet et août ont été les suivants et conformes à la délibération de la Commune de l'Isle Adam du 18/12/2015 à savoir :

- ✓ pour les adultes : 8,50€,
- ✓ pour les enfants : 5,40€.

Le Conseil Municipal,

- à l'unanimité, a confirmé que les tarifs de vente des billets pour la plage de l'Isle Adam ont bien été ceux indiqués ci-dessus pour les mois de juillet et d'août 2016.

5. DM n°3 M14 :

Au présent compte rendu, un tableau joint donne le détail de cette décision modificative concernant le budget M14.

Le Conseil Municipal,

- à la majorité (abstentions de Mmes DUBIN et SOKANTHONG, M DIAZ ; MM FISSEUX et DERRACHI), a décidé de ces modifications de crédits budgétaires,
- à la majorité (abstentions de Mmes DUBIN et SOKANTHONG, M DIAZ ; MM FISSEUX et DERRACHI), a pris acte de son incidence au budget 2016 M14.

6. Question diverse DM n°2 M49 :

Au présent compte rendu, un tableau joint donne le détail de cette décision modificative concernant le budget M49.

Le Conseil Municipal,

- à la majorité (abstentions de Mmes DUBIN et SOKANTHONG, M DIAZ ; MM FISSEUX et DERRACHI), a décidé de ces modifications de crédits budgétaires,
- à la majorité (abstentions de Mmes DUBIN et SOKANTHONG, M DIAZ ; MM FISSEUX et DERRACHI), a pris acte de son incidence au budget 2016 M49.

L'ordre du jour étant clos, la séance a été levée à 22h45.

A Presles, le 04 novembre 2016.

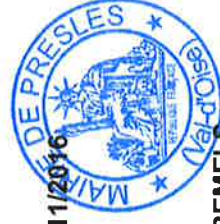
— R —



Le Maire Pierre BEMELS.

BUDGET M14 DECISION MODIFICATIVE N°03/2016 DU 03 NOVEMBRE 2016

INVESTISSEMENT			
objet	dépenses		dépenses
	021	20 000,00 €	
augmentation du virement du fait de recettes exceptionnelles (SF recettes 74718=+15000€ et 751=+5000€)			0,00 €
opé nouvelle parapheur électronique		2051/020	-2 400,00 €
opé 512 matériel informatique mairie		2183/020	1 300,00 €
opé 513 imprimante DST		2183/810	500,00 €
opé 544 point forain		2315/814	600,00 €
opé nouvelle serveur mairie		2183/321	-7 960,00 €
opé 549 bd grand ru voirie		2315/822	7 960,00 €
opé 537 église préparation chantier TC3 et TC5 honoraires: MLAUNAY er ACV		2313/324	-4 190,00 €
opé 543 allée du Nantouillet éclairage		2315/814	1 300,00 €
opé 549 bd grand ru voirie		2315/822	2 890,00 €
opé 481 église TC2 solde hors TS: PM Charpentier, Tempère et ACV		2313/324	-27 800,00 €
augmentation du virement			20 000,00 €
opé 461 lave linge maternelle		2188/211	2 000,00 €
opé 527 mairie peinture		2313/020	1 800,00 €
opé 542 bd grand ru éclairage		2315/814	2 000,00 €
opé 549 bd grand ru voirie		2315/822	2 000,00 €
			0,00 €



A Presles, le 04/11/2016

(Handwritten signature)

Le Maire Pierre BEMELS

BUDGET M49 DECISION MODIFICATIVE N°02/2016 DU 03 NOVEMBRE 2016

INVESTISSEMENT			
objet	dépenses	dépenses	dépenses
diminution du virement non réalisation des travaux allée de la sablonnière	023	-61 600,00 €	0,00 €
sanet arriéré 2015 entretien réseaux	61523	19 800,00 €	0,00 €
sanet 2016 entretien réseaux	61523	19 800,00 €	0,00 €
stpe entretien STEP solde 2012	61523	22 000,00 €	0,00 €
diminution du virement non réalisation des travaux allée de la sablonnière		0,00 €	021 -61 600,00 €
non réalisation des travaux allée de la sablonnière		0,00 €	2315 61 600,00 €
		0,00 €	0,00 €



A Presles, le 04/11/2016

(Handwritten signature)

Le Maire Pierre BEMELS